

Pour Jésus-Christ, c'était le cri de la nature aux abois, mais de la nature librement et totalement ployée sous le vouloir divin; pour Marie, c'est l'expression comme naturelle de son amour de mère, mais avec un abandon semblable. Ni pour l'un ni pour l'autre, la demande n'est absolue; l'un et l'autre, par conséquent, sont, par cet acte, agréables à Dieu, qui l'approuve et l'inspire. Car c'est ainsi que lui-même veut d'un amour de complaisance le salut de tous les hommes, bien qu'il n'ait pas l'absolue volonté de les sauver tous (1).

Et voilà pourquoi la Vierge et les Saints peuvent demander même la persévérance finale pour des pécheurs qu'ils savent de science certaine devoir être un jour du nombre des réprouvés, non pas d'une prière inconditionnelle, mais de la manière dont Jésus-Christ disait au jardin des Oliviers : Mon Père, que ce calice, s'il est possible, s'éloigne de moi; de la manière aussi dont il offrit son sang pour le salut de tous les hommes, bien qu'il connût dès lors quels seraient les enfants de perdition (2).

(1) Suarez, de *Religione*. T. II, Tr. IV, L. I, c. 11, n. 4, sq. Cf. s. Thom., in *Sent.* IX, D. 45, q. 3, a. 3.

(2) On voit par tout ce qui précède combien juste est cette touchante pensée de Richard de Saint-Victor :

Ad te ergo matrem misericordiae, matrem miserorum clamant exules filii Evae, clamant ipsae miseriae. Habet enim miseria clamorem, et vallis haec lacrymas; vallis est enim lacrymarum, adeo ut, si ipsi miseri non clament, ista auribus tuis insonent. Non possunt haec ante te silere, nec auditum tuum latere, eo quod aures audiendi miseras habeas, et te has scire sit eas audire. Ricard. a S. Victore, in *Cantic.*, c. 24. P. L. CXCVI, 475.

CHAPITRE IV

Puissance d'intercession de la Mère de Dieu, notre mère. — Les témoignages des Pères, des anciens auteurs ecclésiastiques et des Saints touchant cette puissance. — Résumé des formules qui l'attestent et des titres sur lesquels ils la font reposer. — Explication des termes où l'on a cru voir de l'exagération.

I. — On pourrait à la rigueur omettre tout ce qui va suivre, sans que la puissance d'intercession de la bienheureuse Vierge restât chose incertaine. En effet, pour qui sait comprendre, les chapitres qui précèdent, et tout spécialement celui qui est en tête de ce livre, en sont une démonstration plus que suffisante. Mais, dans mon amour pour cette tout aimable Mère des hommes, je ne me suis pas fait une loi de m'en tenir au strict nécessaire. Et puis, qui pourrait, comme les Saints, nous dire l'idée qu'il faut se former du pouvoir de Marie? Interrogeons-les donc et, pour notre consolation, apprenons d'eux que cette puissance ne connaît pas de bornes dans son ordre et dans sa sphère. Elle est vraiment à leurs yeux la toute-puissance suppliante, *omnipotentia supplex*. Je citerai simplement leurs paroles; et pour montrer que ce ne sont pas là des sentiments particuliers qui ne tirent pas à conséquence, nous entendrons successivement des Pères appartenant à tous les temps, à tout pays.

« O vous, la souveraine et la Reine de notre nature, écoutez les prières de vos serviteurs qui recourent à

votre protection. Intercédez pour nous auprès de votre Fils... Car, ô Vierge Marie, votre intercession n'est *jamais* repoussée du Seigneur; il ne refuse rien à vos demandes, tant vous approchez de près la très simple et très adorable Trinité » (1). Cette prière, qui exprime si nettement la puissance d'intercession de la Vierge, est de saint Jean Damascène. En voici une autre de saint Germain de Constantinople, qui paraîtra peut-être encore plus énergique « Vous seule êtes Mère de Dieu, plus haute que l'univers; aussi notre foi vous bénit, Épouse de Dieu... O ma Souveraine, vous êtes après Dieu ma consolation, mon refuge et ma vie, mon armure et ma gloire, mon espérance et ma force. Donnez-moi de participer avec vous aux dons ineffables, aux richesses incompréhensibles de la céleste demeure. Je le sais, vous avez, en votre qualité de Mère du Très-Haut, *un pouvoir égal à votre vouloir* : c'est pourquoi ma confiance en vous n'a pas de bornes. *Habes enim, novi, parem cum voluntate facultatem, tanquam Altissimi Parens* » (2).

Et encore : « Votre assistance est puissante, ô Mère de Dieu, elle n'a besoin d'être appuyée par personne auprès de la divine majesté... Immortelle est votre protection, et vivifiante votre intercession. Si vous n'aviez précédé, personne n'adorerait Dieu en esprit; car l'homme est devenu spirituel, lorsque vous, ô Mère de Dieu, vous êtes devenue le temple du Saint-Esprit. Personne n'a été rempli de la connaissance de Dieu que par vous, ô très sainte; personne n'est sauvé

(1) S. Joan. Damasc., *Hom. in Annunciat. B. V. Deip.* P. G. xcvi, 647.

(2) S. German. Constant., *in Ingressum SS. Deiparae serm. 2.* P. G. T. xcvi, 320.

que par vous, ô Mère de Dieu; personne n'échappe à la servitude que par vous, ô vous qui avez mérité de porter Dieu dans vos entrailles virginales. Qui donc défend comme vous les pécheurs? Qui se rend comme vous caution pour ceux-là même qui ne s'amendent pas encore? *Grâce à votre autorité maternelle sur Dieu lui-même, materna in Deum auctoritate*, vous obtenez miséricorde pour les plus désespérés des criminels. Vous *ne pouvez pas ne pas être exaucée* : car Dieu descend en toutes choses et pour toutes choses aux volontés de sa véritable mère » (1).

Toute l'Église grecque rend témoignage au pouvoir de Marie par la bouche du saint patriarche de Constantinople. C'est pourquoi nous devons l'écouter encore, puisqu'il parle si divinement du sujet que nous avons à traiter. « Qui donc, après votre Fils, dit-il à l'immaculée Vierge, qui s'intéresse comme vous au genre humain; qui nous assiste comme vous dans nos tristesses; qui s'empresse comme vous de nous arracher aux tentations dont l'ennemi nous assiège?... En *vertu du pouvoir maternel* que vous avez auprès de votre Fils, encore que nous soyons déjà condamnés pour nos crimes, et que nous n'osions pas même lever nos regards vers le ciel, vous nous sauvez par vos prières et nous arrachez à l'éternel supplice... En vous, ô Mère de Dieu, tout est admirable, tout au-dessus de la nature et de la raison. *C'est pourquoi l'intelligence est incapable de concevoir la puissance de votre intercession* » (2). Quelques lignes avant celles qui précèdent, il avait écrit ces belles paroles,

(1) Id., *Serm. de Dormit. B. V. Ibid.*, 349, 352. Non enim quidquam est quod, te intercedente, fieri non possit. Id., *hymn. in S. Dei Genit. Ibid.*, p. 454.

(2) Id., *Serm. in SS. Mariae Zonam. Ibid.*, 380, 381.

si souvent rappelées depuis : « O vous, très chaste, très bonne et très miséricordieuse Souveraine, vous, la consolation des chrétiens, vous, le refuge le plus assuré des pécheurs, ne nous privez pas de votre assistance. Car, ô très sainte Mère de Dieu, à qui recourir si vous nous délaissiez? Qu'en serait-il de nous puisque vous êtes le souffle et la vie des chrétiens? La marque assurée qu'un homme vit encore est la respiration. Ainsi, la preuve, disons mieux, la cause de la vie, de l'allégresse et du secours pour nous, c'est d'avoir à toute heure, en tout lieu, votre très saint nom dans le cœur et sur les lèvres... *Elle est donc puissante votre protection pour donner le salut; si puissante, ô divine mère, que nous n'avons pas besoin d'autre intermédiaire auprès de Dieu* » (1).

Dans l'impuissance où je suis de citer en entier les touchantes prières de saint Éphrem à la sainte Vierge, j'en détache, au moins, ces quelques fragments : « Prenez compassion de mes infirmités, Vierge sans tache... Qui donc peut aller avec la même assurance que vous à celui qui est né de vous? Vous pouvez tout, en qualité de Mère de Dieu. Rien, si vous le voulez, ne vous est impossible. Ne dédaignez ni mes soupirs ni mes larmes, et ne confondez pas mon attente. Par vos prières maternelles, faites violence à la miséricorde de votre Fils, encore qu'il soit au-dessus de toute contrainte, et daignez rétablir votre indigne et malheureux serviteur dans son antique et première gloire » (2). « Oui, Vierge qui surpassez toute louange, tout ce que vous voulez, vous le pouvez

(1) Id., *ibid.*, 377, sq.

(2) S. Ephraem. *Precat. ad Dei Genitr.* T. III (grâce et lat.), p. 540.

auprès du Dieu que vous avez enfanté » (1). « En vertu de votre maternité, votre pouvoir est égal à votre vouloir. Vous avez ce qu'il faut pour fléchir et persuader infailliblement notre Dieu : les mains qui l'ont porté, le sein qui l'a nourri de son lait. Rappelez-lui ses langes et les soins dont vous l'avez entouré dès l'enfance; à ce que vous avez été pour lui mêlez ce qu'il a fait pour nous, sa croix, ses blessures, et le sang qui nous a rachetés » (2). « Ce Fils unique n'a pas de plus grand plaisir que d'écouter vos prières en notre faveur; il estime que c'est sa gloire à lui, tout autant qu'une dette envers vous, de les exaucer; *tuas velut ex debito petitiones adimplet*. Donc, ô Médiatrice immaculée du monde, j'implore d'un cœur pénitent et contrit votre assistance, la plus salutaire et la plus puissante après celle de Dieu » (3).

Quelle idée du même pouvoir d'intercession nous donne encore cette autre prière d'un savant évêque d'Orient : « Que par vous, je vous en conjure, mes prières soient heureusement accueillies. Rien ne vous est plus facile. Votre qualité de mère vous assure auprès de votre Fils une confiance qui ne peut éprouver de refus. Il vous donne un pouvoir invincible, une force inexpugnable... Si grands, si nombreux que soient nos crimes, ils s'évanouiront aisément, pourvu

(1) Id., *ibid.*, p. 537.

(2) Id., *ibid.*, p. 531.

(3) Id., *ibid.*, p. 524, sq. J'ai déjà signalé les doutes de Petau, de Tillemont et d'autres critiques sur l'authenticité de ces derniers textes. Le même doute plane sur les suivants : « Confiance donc, confiance, ô Mère et servante de Dieu. Oui, confiance puisque le Créancier de toute créature est pour vous un débiteur. Tous nous sommes redevables à Dieu; mais pour vous il est un obligé... C'est pourquoi, nous vous en conjurons, vous la plus auguste des créatures, vous qui vous glorifiez justement de votre titre de mère, souvenez-vous toujours de nous, très Sainte Mère de Dieu ». S. Method., P. G. xviii, 372, 380. *Serm. de Simone et Anna*... n. 10, 14.

que vous le vouliez. C'est que rien ne *résiste à votre pouvoir*, et que tout cède à votre influence, à votre commandement. Ordonnez, et tout se courbera sous votre volonté... Car votre Fils vous a préposée lui-même à toute la création,... et vous n'avez besoin d'aucun intermédiaire pour lui parler. Il se complait dans vos prières; il aime à vous entendre intercéder en notre faveur. Il ne sait rien vous refuser, parce qu'il estime que votre gloire est sa gloire. *Toutes vos demandes, il les exauce avec joie, comme Fils et comme débiteur*. Donc, ô ma Souveraine, confiant dans votre incomparable pouvoir et dans votre non moins grande clémence, je vous offre ce fruit de mes pauvres lèvres » (1). On a sans doute remarqué la ressemblance, non seulement quant aux idées, mais aussi quant aux expressions, entre ce dernier texte et celui de saint Germain de Constantinople. C'est ce qui prouve combien le sentiment de la bonté et du pouvoir d'intercession de la bienheureuse Vierge était généralement répandu parmi les fidèles et les pasteurs de ces églises.

Voilà comment les Orientaux ont parlé, dans leurs homélies, du pouvoir d'intercession propre à la bienheureuse Mère de Dieu. Les prières et les chants liturgiques sont partout l'écho de ces enseignements. J'en donnerai quelques preuves. « Agréés toujours, ô Christ, les supplications de votre divine mère : car elle est assez puissante pour tout obtenir, puisqu'elle est Mère de Dieu » (2). Et encore : « Réduit aux dernières angoisses par la multitude de mes péchés, daignez,

(1) Georg. Nicomed., *Or. 6, in SS. Deiparae ingressum*. P. G., C, 1440.

(2) S. And. Cret., *In triod. majoris hebdom. od. 8, in 4 fer.* P. G. xcvi, 1417.

par votre *tout-puissant* patronage, me relever et m'assurer le temps nécessaire pour la pénitence. Car *rien ne vous est impossible*, vous la mère de celui qui peut tout » (1). Et ailleurs : « Vierge très sacrée, vous qui avez pleine liberté de tout demander à votre Fils, sans craindre jamais d'être rebutée... C'est vous seule que nous mettons entre nous chrétiens et le Seigneur, afin de le forcer en quelque sorte à se montrer clément dans notre cause » (2).

Que d'autres textes on pourrait ajouter à ceux que je viens de citer ! Telle, par exemple, cette invocation puisée aux mêmes sources : « Salut à vous, la protection et le soutien de tous les mortels... Faites-nous cette grâce, à nous qui saluons en vous la Mère de notre Dieu, d'obtenir un jour par vous le règne qui ne connaît pas de succession. Car si grande est votre autorité maternelle, que vos prières ont le privilège de plier la volonté divine à tous vos désirs, *tua matris auctoritas intercedendo, quocumque libet, Deum inflectit* » (3). C'est pourquoi, « nous tous qui désirons être éclairés des rayons projetés par la grâce du Saint Esprit... courons à la source de la grâce, c'est-à-dire à la Mère du Sauveur : car, *il lui suffit de demander* pour que Dieu communique ses dons les plus précieux aux fidèles » (4). « O Mère de Dieu, chantent encore les Grecs dans leurs Ménées, de votre forte et toute puissante main terrassez les ennemis qui nous atta-

(1) *Men.*, 7 avril, in *Vesper.* de S. Georgio metropol. Mitylen., apud Wangnereck. *Pietas Mariana Graecor.* P. 1, n. 330.

(2) *Men.*, 5 maii, od. 6, de S. Arsenio, in claus. *Ibid.*, n. 353.

(3) *Men.*, 13 jul., od. 9 de S. Aquilina martyr., in claus. *Ibid.*, n. 380.

(4) *Men.*, 16 jul., od. 3, can. 1, de SS. PP. Oecum., *Ibid.*, n. 425.

quent » (1). « Descendez dans l'arène contre ces audacieux barbares qui nous font une guerre impitoyable, et envahissent votre héritage, ô notre Souveraine excellemment pure... qu'ils expérimentent votre puissance... Et d'un signe, *solo nutu tuo*, réduisez-les à néant » (2).

S'il est une prière qui témoigne éloquemment de la persuasion comme innée que nous avons, non pas seulement de l'amour et de la miséricorde de Marie, mais encore de sa puissance sur le cœur de Dieu, c'est bien le *Memorare*. Or, cette prière on la trouve en usage, et presque dans les mêmes termes, chez les chrétiens d'Orient; et je parle de ceux-là mêmes que le schisme a séparés de l'Église romaine. « En vous, comme dans un palais splendide, l'Architecte du monde a établi sa demeure. Et vous, parce que vous êtes la Mère du Dieu Sauveur, vous avez rétabli sur sa base le tabernacle d'Adam, renversé par l'enfer. Qui donc, ô Mère de Dieu, qui jamais eut recours à votre protection sans être promptement délivré par vous; qui vous implore, sans trouver en vous une auxiliaresse si puissante que jamais sa confiance ne soit confondue » (3)? « Personne, ô Vierge Mère de Dieu, n'a jamais eu recours à vous qui se soit éloigné de vous confondu; tout au contraire, il vous voit accueillir sa

(1) *Men.*, 17 juin., od. 6 et 9, de S. Isauro et soc. martyr., in claus. *Ibid.* n. 383.

(2) *Men.*, 18 juin., post od. 3 de S. Leont. mart. *Ibid.*, n. 384.

(3) *Men.*, 13 jan., od. 3 de S. Aquilina martyre; item., 15 jan., od. 1 de S. Amos proph. in claus., *Ibid.*, n. 382. Nemo ad bonitatem tuam confugit quin cito misericordiam consecutus sit; neque ullus sub patrocinium tuum, o Domina plane immaculata, se recepit quin compos eorum quae postularet, factus fuerit. *Canon. Paracl.*, in *SS. Deiparam.* Opus Photii. Cf. P. Ant. Ballerini, *Sylloge monumentorum...* T. I, p. 481.

requête et ne tarde pas à recevoir le bienfait qui répond pleinement à ses désirs » (1).

II. — Tournons-nous maintenant vers l'Église latine, la mère et la maîtresse des églises. Nous pouvons d'autant moins douter de ses sentiments que ceux des Orientaux, dont nous avons donné de si nombreux témoignages, appartiennent pour la plupart à l'époque où leur schisme n'était pas consommé.

Commençons par saint Pierre Damien. Il applique à Marie ce verset du Cantique: Revenez, revenez, ô Sulamite; revenez, revenez pour que nous jouissions de votre vue (2). « Vierge bénie, Vierge plus que bénie (*sur-bénie*), revenez d'abord au nom de votre *nature*. Serait-ce que votre déification vous aurait fait perdre le souvenir de votre humanité? Assurément non, ô ma Souveraine. Vous savez au milieu de quels périls vous nous avez laissés, et quels sont ici-bas les infidélités de vos serviteurs; il ne convient pas à une si grande miséricorde d'oublier une si effroyable misère. Si votre gloire vous en sépare, que la nature vous y rappelle... Vous n'êtes pas tellement impassible que vous ne puissiez plus compatir (3). Vous avez notre nature et non pas une autre...

« Revenez, en second lieu, au nom de votre *puissance*. Car Celui qui est puissant a fait en vous de grandes choses; *tout pouvoir vous a été donné au ciel et sur la terre...* Est-il possible à la puissance divine

(1) *Men.*, 21 jan., penult. stropha div. Offic., ex. s. J. Damasc. *Pietas mariana*, n. 138.

(2) *Cant.*, vi, 12.

(3) Neque ita es impassibilis, ut non sis incompassibilis. Expressions que nous avons déjà trouvées chez saint Bernard et le chancelier Gerson.

de s'opposer à votre puissance, elle qui a reçu de votre chair la chair qui l'a faite homme? *Vous vous avancez vers l'autel de la réconciliation, non seulement avec des prières, mais avec des ordres, souveraine plus encore que servante, non solum rogans sed imperans, domina non ancilla...* En troisième lieu, revenez au nom de votre *amour*. Je le sais, ô ma divine Maîtresse, vous êtes très bénigne et vous nous aimez d'un amour invincible, nous que votre Fils et votre Dieu a aimés en vous et par vous d'une charité sans bornes. Qui sait combien de fois vous avez tempéré la colère du souverain juge, alors que la justice allait partir d'auprès de Dieu pour frapper les pécheurs? Revenez au nom de votre *singularité* (1). A vos mains sont confiés tous les trésors des divines miséricordes; et vous seule avez été choisie pour recevoir le dépôt d'une grâce si merveilleuse. A Dieu ne plaise que votre main demeure oisive, puisque vous ne cherchez que l'occasion de sauver les misérables et de faire couler sur eux la miséricorde. Ce n'est pas diminution mais accroissement de votre honneur, quand les pénitents sont admis au pardon, et les justifiés à la gloire » (2).

« Les autres saints, dit un illustre abbé du moyen âge, prient le Seigneur Dieu, et leurs prières sont exaucées; mais, quant à la glorieuse Vierge Marie, ce n'est pas assez de dire qu'elle est favorablement

(1) L'auteur de la *Biblia Mariana*, citant ce texte, a lu : *Revertere quarto per largitatem*, au lieu de *singularitatem*. Cf. T. XX, Opp. Alb. M., p. 17. Donc pourquoi ne traduirions-nous pas : au nom de votre largesse singulière?

(2) S. Petr. Damian., *Serm. 45 in Nativ. B. V. M.* P. L. cXLIV, 772. 740. Je rappelle qu'il y a de l'incertitude sur l'auteur de ce sermon. On le retrouve en entier parmi les *Mélanges de Hugues de Saint-Victor*, L. v, tit. 44. P. L. cLXXVII, 772.

écoutée de Dieu; car, parce qu'il est non seulement son Dieu, mais un fils né d'elle, elle a, nous le croyons pieusement, comme une autorité maternelle pour réclamer de lui tout ce qu'elle veut, *quasi quodam matris imperio*. Si chacun des Saints obtient de Dieu, le juste juge, tout ce qui lui est justement dû, comment celle qui est la mère du Juge et la Souveraine de tous les Saints, serait-elle jamais frustrée dans son droit de mère? C'est le privilège des mères dont les fils sont constitués en dignité, non seulement de les prier souvent, parce qu'ils sont maîtres, mais encore de leur faire parfois comme une sorte de commandement, parce qu'ils sont fils. Le bien de la nature est implanté par Dieu dans l'homme; celui-là donc n'ira jamais contre, qui est le souverain bien, le bien d'où procèdent tous les autres » (1).

Il faudrait transcrire ici presque toutes les oraisons adressées par saint Anselme à la Vierge, si l'on voulait donner pleinement l'idée du pouvoir d'intercession qu'il reconnaît en elle. Détachons, au moins, ce passage si touchant de la quarante-sixième : « O ma Souveraine, que puis-je dire ou faire? Je suis plongé dans les ténèbres, et mes yeux n'aperçoivent

(1) Goffrid., abb. Vindocens. (Geoffroi de Vendôme sermo 8, in *omni festiv. B. Mariae*. P. L. cLVII, 289, sq.

Geoffroi de Vendôme avait dit dans le même sermon. « Là, c'est-à-dire au ciel, règne la B. Marie, Mère Vierge, Epouse immaculée; là, cette très pieuse mère obtiendra de son très pieux Fils que nul ne périsse de ceux pour qui elle aura prié, même une seule fois. Et ce n'est pas merveille; car elle pourrait sauver le monde entier par ses prières, si elle le voulait. Et, de fait, elle serait toute prête à prier pour tout l'univers, et l'univers serait sauvé, s'il se rendait digne de ses prières. Oui, c'est chose très véritable, elle peut tout ce qu'elle veut auprès de son tout-puissant Fils; mais pour ceux qui sont résolus à pécher toujours, elle ne prie d'aucune manière » (l. c. c. 268); c'est-à-dire, si je ne me trompe, elle ne prie pas de cette prière absolue qui veut être exaucée. Sa prière est plutôt un désir, comme est en Dieu la volonté de sauver les pécheurs impénitents qui mourront dans leur malice.

plus la lumière. Où aller, où fuir, pour me dérober à la face de votre Fils, mon juge? Ni l'orient, ni le midi, ni le couchant, ni l'aquilon ne peuvent m'offrir une retraite... C'est pourquoi j'ai recours à une aide telle qu'après votre Fils l'univers n'en connaît pas de meilleure ni de plus puissante. Le monde a des Apôtres, des patriarches, des prophètes, des martyrs, des confesseurs, des vierges; excellents défenseurs que je désire humblement invoquer: mais vous, ô ma Souveraine, vous êtes et meilleure et plus élevée qu'eux tous; parce que vous êtes la Reine universelle: la Reine de tous les Saints et des esprits angéliques; la Reine encore des rois et des puissants de la terre, des riches et des pauvres, des maîtres et des serviteurs, des grands et des petits. *Ce que tous peuvent avec vous, vous le pouvez seule et sans eux.* D'où vous vient tant de puissance? Ah! c'est que vous êtes la Mère de notre Sauveur, l'Épouse de Dieu, la Maîtresse du ciel, de la terre et de tous les éléments. C'est donc à vous que j'ai recours; c'est auprès de vous que je me réfugie; c'est à vous que je demande de m'assister en toute chose. Si vous gardez le silence, personne ne priera pour moi, personne ne m'aidera; mais, parlez, et tous prieront pour moi, tous s'empresseront de me secourir » (1).

Après avoir lu ce que pensait le maître, on ne sera pas surpris du jugement porté par son disciple, sur l'immensité du pouvoir de Marie. Il venait d'exalter les privilèges de cette sainte mère, et les grandes choses qu'elle a faites pour arracher l'homme et le monde à leur déchéance primitive. Alors, « s'inter-

(1) S. Anselm., *Orat.*, or. 46 ad S. V. M. P. L. clviii, c. 943, 944.

rompant dans la méditation de mystères si impénétrables », il se tourne suppliant vers Marie: « O Notre Dame, lui dit-il, nous vous en conjurons, par la faveur du Dieu très puissant et très bon qui vous a si prodigieusement élevée, de ce Dieu, qui *vous a rendu possible avec lui tout ce qu'il peut lui-même*, obtenez-nous de lui que la plénitude de grâce méritée par vous nous rende un jour, par sa vertu, participants de l'éternelle récompense. Si notre Dieu s'est fait par vous notre frère, c'est pour que nous entrions en communion de sa divinité, comme il s'est lui-même approprié notre humanité. Appliquez-vous donc, ô très pieuse Dame, à réaliser en nous ce pourquoi notre Dieu s'est fait homme dans votre très chaste sein. Ne vous montrez pas inexorable à notre prière: car ce très benin Fils s'empressera d'exaucer tous vos désirs. Donc, *veuillez seulement notre salut, et, en vérité, nous ne pourrions pas ne pas être sauvés; tantummodo itaque velis salutem nostram et vere nequam salvi esse non poterimus* » (1).

« La bienheureuse Vierge, reprend à son tour Richard de Saint-Laurent, ne peut pas seulement prier son Fils, comme les autres Saints, pour le salut de ses serviteurs; elle peut commander en vertu de son autorité maternelle. C'est pourquoi nous lui disons: Montrez que vous êtes mère, c'est-à-dire, mêlez quelque chose qui sente le commandement d'une mère à vos supplications » (2).

Expressions hardies, qu'il ne faudrait pas prendre à la lettre, et que l'auteur lui-même adoucit par des

(1) Eadmer., L. *De Excellentia. B. M.*, c. 12. P. L. clxx, 576, sq.

(2) Ricard. a S. Laurent., *De laudibus B. M. L. III*, de 12 privilegiis, § 11, T. XX. Opp. Albert. M., p. 94.